

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3031

5 novembre 2015

SOMMAIRE

1 2 3 Luxembourg S.A.	145488	Parthenos Prima S.A.	145488
KW Investment Five Lux S.à r.l.	145465	Parthenos Seconda S.A.	145488
Murex Participations Luxembourg S.A.	145442	Paw Luxco I S.C.A.	145484
Myway International S.A.	145442	Peakside Four S.à r.l.	145484
Najis Real Estate S.A.	145464	Peakside Schiller S.à r.l.	145484
Naropère S.à r.l.	145458	Peakside Two S.à r.l.	145473
Neptune Property Venture S.à r.l.	145459	Pennington S.à r.l.	145470
Netbay S.à r.l.	145465	Permian Luxembourg S.à r.l.	145469
Netregie S.à r.l.	145465	Perseymorneftegaz S.à r.l.	145473
Neunheuser S.à r.l.	145463	PetroSantander Luxembourg Holdings S.à r.l.	145485
New Era Holding Sàrl	145463	Pharmatec S.A.	145484
Nic. Schilling & fils s.à r.l.	145464	P.H.I. DATA	145484
NII International Services S.à r.l.	145467	Placidia S.à r.l.	145485
Noveria Lux. s.à r.l.	145467	Platina Nimbus S.à r.l.	145487
NW CGR Holding S.à r.l.	145474	Poppy Acquisition (Lux) S.à r.l.	145485
OCH AT Holding	145470	Poppy Acquisition (Lux) S.à r.l.	145486
OCM Luxembourg Emerald New Homes S.à r.l.	145470	Posthof Garage S.à r.l.	145486
Odemar Holding S.à r.l.	145473	PPTM International S.à r.l.	145486
Onil S.à r.l.	145480	Prébayon GP	145486
Onysis S.A.	145467	Prima Management AG	145473
Oracle Luxembourg S.à r.l.	145470	Promanté S.A.	145486
Orbital S.à r.l.	145480	Property Development Corporation	145487
Oregonian Invest S.A.	145480	P.T. Investments S.A.	145467
Organik Luxembourg S.A.	145481	Sauster S.à r.l.	145481
Orkenise Art S.A.	145481	Sitronics Finance S.A.	145464
Otilia Investments S.A.	145481	Slova S.A.	145485
PA Holdings Luxembourg S.à r.l.	145487	Synageva BioPharma Luxembourg S.à r.l.	145443
Palometa s.à r.l.	145488		

Murex Participations Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 108.040.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la société en date du 17 septembre 2015

L'actionnaire unique de la Société a décidé de remplacer l'actuel réviseur d'entreprises agréé de la Société, KPMG Audit S.à r.l., par un commissaire aux comptes, la société Lux-Fiduciaire Consulting S.à r.l., ayant son siège au 12, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 49280, avec effet immédiat et pour une période prenant fin à l'assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155640/14.

(150171617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Myway International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8094 Bertrange, 63, rue de Strassen.

R.C.S. Luxembourg B 86.292.

—
L'an deux mille quinze, le seize septembre

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «MYWAY INTERNATIONAL S.A.», établie et ayant son siège social à L-8034 Strassen, 16, Rue Michel Rodange, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, alors notaire de résidence à Remich, en date du 27 février 2002, publié au Mémorial C numéro 868 du 7 juin 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 86.292.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Carine BITTLER, demeurant professionnellement à Bertrange.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Anthony THILLMANY, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de la société de L-8034 Strassen, 16, Rue Michel Rodange à L-8094 Bertrange, 63, Rue de Strassen et modification subséquente du troisième alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Modification du premier alinéa de l'article 6 des statuts.

3.- Divers.

II.- Qu'il résulte d'une liste de présence que les TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée; cette liste de présence, après avoir été signée par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-8034 Strassen, 16, Rue Michel Rodange à L-8094 Bertrange, 63, Rue de Strassen.

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le troisième alinéa de l'article 1^{er} des statuts, lequel alinéa aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Bertrange. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Les autres alinéa de l'article 1^{er} restent inchangés.

Deuxième résolution

En outre, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts qui aura la teneur suivante:
 'L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la société ou en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier lundi de mois d'avril à 9.00 heures».

Les autres alinéas de l'article 6 restent inchangés.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Bittler, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 septembre 2015. Relation: EAC/2015/21377. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 21 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155641/59.

(150171506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Synageva BioPharma Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 887.512.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 181.656.

In the year two thousand and fifteen, on the fourteenth day of September before Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Synageva BioPharma Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 181.656 (the Company).

The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, dated November 11, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3186 on December 14, 2013. The articles of association of the Company (the Articles) have never been amended since its incorporation.

THERE APPEARED:

Alexion Pharma LLC, a limited liability company organised under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 352, Knotter Drive, 06443 Cheshire, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware, Division of Corporations, under number 2486389 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Peggy Simon, employee, residing professionally in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given under private seal,

such power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Reclassification of the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each into twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, in registered form, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the Ordinary Shares);

2. Creation of a new class of shares in the share capital of the Company, namely mandatory redeemable preferred shares (the MRPS), having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of eight hundred eighty seven million five hundred thousand Euro (EUR 887,500,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-)

to eight hundred eighty seven million five hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 887,512,500.-) by the issuance of eight hundred eighty seven million five hundred thousand (887,500,000) MRPS having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each by contribution in kind;

4. Subsequent full restatement of the articles of association of the Company in order to reflect the above changes to be adopted under item 1 to 3, without amending the corporate object clause;

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and/or any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg SARL, to proceed on behalf of the Company to the registration of such changes in the register of shareholders and to perform any formalities with the Luxembourg trade and companies' register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg); and

6. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reclassify the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each into twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares.

The Ordinary Shares have the rights and obligations as defined hereafter in the amended provisions of the Articles.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to create a new class of shares, being the MRPS.

The MRPS have the rights and obligations as defined hereafter in the amended provisions of the Articles.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eight hundred eighty seven million five hundred thousand Euro (EUR 887,500,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), to the amount of eight hundred eighty seven million five hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 887,512,500.-), by way of the creation and issuance of eight hundred eighty seven million five hundred thousand (887,500,000) MRPS having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The Sole Shareholder further resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder, aforementioned, represented as stated above, declares to subscribe for eight hundred eighty seven million five hundred thousand (887,500,000) MRPS having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and to fully pay up such MRPS by a contribution in kind consisting of one thousand (1,000) of its own shares, having an aggregate value of one billion United States dollars (USD 1,000,000,000.-) (the Shares).

The value of the Shares is evidenced by a management certificate issued by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company, stating that (the Certificate):

- “i. The Sole Shareholder is the legal and beneficial owner of the Shares;
- ii. the Shares are fully paid-up;
- iii. the Sole Shareholder is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;
- iv. the Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and the Shares are not subject to any attachment;
- v. there exist neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that Shares be transferred to it;
- vi. according to the applicable law and respective articles of association or other organizational documents, as amended, the Shares are freely transferable;
- vii. all corporate, regulatory and other approvals (if any) required in all relevant jurisdictions for or in connection with the contribution in kind of the Shares to the Company, have been obtained;
- viii. based on generally accepted accounting principles, the value of the Shares is at least equal to the USD equivalent of eight hundred eighty seven million five hundred thousand Euro (EUR 887,500,000.-) based on the exchange rate of the European Central Bank of September 11, 2015 whereby USD 1 = EUR 0.8875, and since such valuation no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company; and
- ix. all formalities to transfer the legal ownership of the Shares contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Shares by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Shares.”

The contribution in kind of the Shares in an aggregate amount of one billion United States dollars (USD 1,000,000,000.-) equivalent of eight hundred eighty seven million five hundred thousand Euro (EUR 887,500,000.-) to the Company is to be allocated entirely to the MRPS share capital account of the Company.

The proof of the ownership of the Shares have been produced to the undersigned notary through the Certificate.

Such certificate, after signature ne varietur by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend and fully re-state the Articles, without amending the corporate object clause, so that they read henceforth as follows:

“Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration.

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the Company), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of Synageva BioPharma Luxembourg S.à r.l.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares.

Art. 6. Capital. The share capital is set at eight hundred eighty seven million five hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 887,512,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the Ordinary Shares) and eight hundred eighty seven million five hundred thousand (887,500,000) mandatory redeemable preferred shares (the MRPS, together with the Ordinary Shares, the Shares) all in registered form with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

The MRPS shall not be stapled to any other Shares.

The MRPS shall not be convertible into Ordinary Shares.

The Company shall maintain a share premium reserve account for the Ordinary Shares (the Ordinary Shares Share Premium Account), and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up in relation to the Ordinary Shares. Amounts so recorded to the Ordinary Share Premium Account (the Ordinary Shares Share Premium) will constitute freely distributable reserves of the Company for the sole benefit of the holders of Ordinary Shares.

The Company shall maintain a share premium reserve account for the MRPS (the MRPS Share Premium Account), and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up in relation to the MRPS. Amounts so

recorded to the MRPS Share Premium Account (the MRPS Share Premium) will constitute freely distributable reserves of the Company for the sole benefit of the holder of MRPS.

The shareholders may, in a general meeting or by way of written shareholders' resolutions, as the case may be, decide to create reserves and/or share premium accounts (including an account 115 "compte des apports des actionnaires non rémunérés par des titres" as defined in the Luxembourg Standard Chart of Accounts defined in the Grand Ducal Regulation of 10 June 2009 (the Account 115)) which may be attached to one or several classes of Shares.

The holders of the Ordinary Shares will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium or the Account 115 (if any) attached to the Ordinary Shares. The holders of the MRPS will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium or the Account 115 (if any) attached to the MRPS.

The MRPS will rank senior to the Ordinary Shares.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital (Ordinary Shares and MRPS) may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each Ordinary Share (excluding any MRPS) entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company. Ownership of one or several Shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each Share is indivisible towards the Company.

The sole shareholder may transfer freely its Shares when the Company is composed of a sole shareholder. The Shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The Shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law; such transfer will result in the conversion of the non-voting MRPS into voting MRPS as prescribed by article 17 of these articles.

The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

A register of Ordinary Shares and a register of MRPS are kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

Art. 9. Redemption. The Company may redeem its own Ordinary Shares provided that;

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

All MRPS are issued in the form of redeemable shares and the redemption of the MRPS can only be made in accordance with applicable Luxembourg law by means of sums available for distribution pursuant to Luxembourg law (i.e. distributable funds including but not limited to any reserves established with funds received by the Company) or proceeds of a new issue made for the redemption purpose pursuant to a resolution of the shareholders adopted in accordance with the Articles. Provided that such redemption is allowed under Luxembourg law, the MRPS will be redeemed pursuant to the following terms and conditions:

(i) the Company shall redeem all of the MRPS then in issue upon expiry of a nineteen (19) years period from the date on which the MRPS are issued (the Final Mandatory Redemption Date);

(ii) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date and no earlier than a five (5) years period from the date on which the MRPS are issued, the Company may redeem of all or part of the MRPS with prior written notice of eight (8) calendar days to the holder of MRPS; and

(iii) the redemption price of the MRPS to be redeemed will be equal to the nominal value of the redeemed MRPS, plus any outstanding share premium or amounts booked in Account 115 (if any) attached to the respective class of MRPS and that is attributable to the MRPS so redeemed, plus any accrued but unpaid cumulative preferred dividend attached to the redeemed MRPS (the Redemption Price).

Redeemed MRPS will be cancelled forthwith after redemption and by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders.

Art. 10. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III. Manager(s).

Art. 11. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated Category A Managers and Category B Managers.

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

Art. 12. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 13. Day-to-day Management. The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

Art. 14. Meetings of the Board of Managers. The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

Art. 15. Liability - Indemnification. The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit

such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 16. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s).

Art. 17. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Each Ordinary Share entitles its holder to one (1) vote.

For so long as the Company has one shareholder, in accordance with article 200-1 of the Law, any MRPS issued by the Company to such sole shareholder shall be non-voting.

The holders of the MRPS shall be entitled to voting rights:

- a. in the case the Company has more than one shareholder; or
- b. in case dividends on the MRPS have not been paid for a period of three (3) consecutive years; or
- c. in case of transformation of the Company into any other corporate form of company; or
- d. in case of merger or de-merger of the Company.

The board of managers of the Company is empowered to amend the register of MRPS in accordance with the above and to insert an explicit reference to the voting rights attached to the MRPS and the date on which the Ordinary Shares or, as the case may be, the MRPS, have been effectively transferred from and by the sole shareholder, and to perform all actions that are necessary or useful for the purpose of implementing such actions contemplated by this article.

Each voting MRPS shall then entitle its holder to one (1) vote.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 19. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital.

Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits.

Art. 20. Financial Year. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 21. Adoption of Financial Statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Allocation. The Company shall maintain:

- (a) a legal reserve account (the Legal Reserve Account);
- (b) a MRPS profit account (the MRPS Profit Account); and
- (c) a general profit account (the General Profit Account) (which is not a MRPS Profit Account).

Any losses appearing from the profit and loss account adopted by the general meeting shall be allocated as follows:

- (a) first, to the General Profit Account, if and to the extent this account shows a positive amount;
- (b) second, the balance after the allocation pursuant to paragraph (a) above, if any, to the respective MRPS Profit Account, if and to the extent this account shows a positive amount; and
- (c) third, the balance after the allocation pursuant to paragraphs (a) and (b) above, if any, to the General Profit Account.

The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits shown in the annual accounts of the Company, which, for the avoidance of doubt, shall include each MRPS Coupon Entitlement, in the following order:

(a) first, an amount corresponding to five percent (5%) of the profit distributable by law shall be allocated to the Legal Reserve Account, until the aggregate amount allocated to the Legal Reserve Account is equal to ten percent (10%) of the issued corporate capital of the Company;

(b) second, with respect to any financial year, the MRPS Coupon Entitlement that has not been fully allocated to the respective MRPS Profit Account due to insufficient profits in any previous financial year shall be allocated to the respective MRPS Profit Account; and

(c) third, with respect to any financial year, the MRPS Coupon Entitlement that has been allocated to the respective MRPS Profit Account and which has thereafter been withdrawn from the respective MRPS Profit Account due to allocation of losses in a subsequent financial year shall be allocated to the respective MRPS Profit Account;

(d) fourth, with respect to any financial year, an amount equal to the respective MRPS Coupon Entitlement for such financial year shall be allocated to the respective MRPS Profit Account; and

(e) finally, the part of the profit remaining after the allocations pursuant to paragraph (a) to and including (d) shall be allocated to the General Profit Account.

Art. 23. Interim Dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve (including but not limited to share premium or account 115);
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers within two (2) months of the date of the interim accounts;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

No dividend shall be paid on Ordinary Shares if there are any accumulated unpaid coupon on the MRPS.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the board.

The final dividend with respect to a financial year must be declared by a resolution of the general meeting, taking into consideration any advance payment on dividends declared by the board with respect to the same financial year and in accordance with the preferential distribution rights as stated in these articles. Said dividend can be paid in cash and/or in kind.

Each shareholder who is entitled to receive a final dividend or, as the case may be, an advance payment on dividends may decide that said dividend shall accrue and be paid on a later date.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 24. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

Any assets remaining after payment of all of the Company's debts shall be applied as follows:

- first, to the MRPS holder(s), the MRPS Investment Amount and the balance of the MRPS Profit Account, whereby the balance of the MRPS Profit Accounts is determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the resolution of the Shareholder(s) provided for in article 24 paragraph 1 is a MRPS Period End Date;
- second, to the Ordinary Shareholder(s), the paid up part on the Ordinary Shares;
- third, to the Ordinary Shareholder(s), the remainder after the distributions pursuant to paragraphs (a) to (b).

Upon liquidation, no distributions may be made to the Company in respect of Shares held by it.

After the liquidation has been completed, the books and records of the Company shall be kept for the period prescribed by law by the person appointed for that purpose in the resolution of the general meeting, to dissolve the Company. Where the general meeting has not appointed such person, the liquidators shall do so.

Chapter VII. Applicable Law and Definitions.

Art. 25. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 26. Definitions.

MRPS Coupon Entitlement means, with respect to any MRPS Coupon Period, an annual return at a fixed rate of 6.075% per annum of the nominal value of the MRPS. MRPS Coupon Entitlement shall accrue in an amount equal to the sum of the daily MRPS Coupon Entitlement of each day of the respective MRPS Coupon Period. MRPS Coupon Entitlement shall be paid to the holder of such MRPS at the discretion of the Board. If the Board resolves to make a payment of MRPS Coupon Entitlement, such payment shall be due in the amount and on the date provided in the relevant resolution of the Board.

MRPS Coupon Period means the period:

- (a) starting on (and including) the date of issuance of MRPS or a MRPS Period End Date; and
- (b) ending on (but not including) the next MRPS Period End Date, based on the number of whole days in the relevant MRPS Coupon Period.

MRPS Investment means any and all outstanding investment that the Company has financed out of the proceeds received from the issuance of the MRPS.

MRPS Investment Amount means the sum of:

- (a) the nominal value of each respective MRPS multiplied by the number of respective MRPS on issue; and
- (b) the balance of the respective MRPS share premium reserve account and the Account 115 attached to the respective MRPS, if any.

MRPS Period End Date means:

- (a) January 1 or July 1 of each year occurring before the date specified in article 9 paragraph 2; and
- (b) each date of redemption of MRPS by the Company pursuant to article 9 paragraph 2 or, if such date is not a business day, the next business day (unless that falls in the following financial year, in which case the MRPS Period End Date ends on the previous business day)."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholder's register of the Company in order to reflect the above change with power and authority given to any manager of the Company and/or any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg SARL, each acting individually, with full power of substitution, to proceed on behalf and in the name of the Company to the necessary amendment in the shareholder's register of the Company and to perform any formalities with the Luxembourg trade and companies' register (Registre de Commerce et des Société de Luxembourg).

There being no further business, the Meeting is closed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Echternach, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatorzième jour du mois de septembre, par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Synageva BioPharma Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 6, rue Eugène Ruppert, L - 2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social de EUR 12.500,- et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.656 (la Société).

La Société a été constituée suivant un acte de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, le 11 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3186 le 14 décembre 2013. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont jamais été modifiés depuis sa constitution.

A COMPARU:

Alexion Pharma LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) régie selon les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social au 352, Knotter Drive, 06443 Cheshire, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware, Division des Sociétés (Secretary of State of the State of Delaware, Division of Corporations), sous le numéro 2486389 (l'Associé Unique),

ici représenté par Peggy Simon, employée, de résidence professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour le besoin de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Reclassification des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales Ordinaires);

2. Création d'une nouvelle classe de parts sociales, à savoir les parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables (les PSPOR), ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune;

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de huit cent quatre-vingt-sept millions cinq cent mille euros (EUR 887.500.000,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de huit cent quatre-vingt-sept millions cinq cent douze mille cinq cent euros (EUR 887.512.500,-) par l'émission de huit cent quatre-vingt-sept millions cinq cent mille (887.500.000) PSPOR ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, par apport en nature;

4. Subséquente modification et refonte intégrale des statuts de la Société, à l'effet de refléter les changements ci-dessus adoptés aux points 1 à 4, sans modification de la clause d'objet social;

5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter le changement ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et /ou tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg SARL, chacun agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société aux modifications nécessaires au sein du registre des associés de la Société et accomplir toute formalités auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg; et

6. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de requalifier les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune en douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires.

Les Parts Sociales Ordinaires confèrent les droits et obligations telles que définis ci-après dans les stipulations modifiées des Statuts.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de créer une nouvelle classe de parts sociales, à savoir les PSPOR.

Les PSPOR confèrent les droits et obligations telles que définis ci-après dans les stipulations modifiées des Statuts.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de huit cent quatre-vingt-sept millions cinq cent mille euros (EUR 887.500.000,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de huit cent quatre-vingt-sept millions cinq cent douze mille cinq cent euros (EUR 887.512.500,-) par l'émission de huit cent quatre-vingt-sept millions cinq cent mille (887.500.000) ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

L'Associé Unique décide en outre d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

L'Associé Unique, précité, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à huit cent quatre-vingt-sept millions cinq cent mille (887.500.000) PSPOR ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et de libérer intégralement lesdites PSPOR par un apport en nature consistant en mille (1.000) parts sociales détenues en propre, d'un montant total de un milliard de dollars américains (USD 1.000.000.000,-) (les Parts Sociales).

La valeur des Parts Sociales est attestée par un certificat de gestion émis par la gérance de l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société attestant que (le Certificat):

- «i. L'Associé Unique est le propriétaire et le bénéficiaire effectif des Parts Sociales;
- ii. les Parts Sociales sont entièrement libérées;
- iii. l'Associé Unique est le seul ayant droit des Parts Sociales et jouit du droit de disposer des Parts Sociales;
- iv. les Parts Sociales ne sont grevées d'aucun gage ni usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un gage ou un usufruit sur celles-ci et les Parts Sociales ne sont soumises à aucun privilège;
- v. il n'existe aucun droit de préemption, ni aucun autre droit en vertu duquel toute personne serait autorisée à demander que les Parts Sociales lui soient cédées;
- vi. conformément à la loi applicable et aux statuts respectifs, ou autre documents constitutifs, tels que modifiés, les Parts Sociales sont librement cessibles;
- vii. toutes les approbations sociales, réglementaires ou autres (le cas échéant) requises dans le ressort de toute juridiction compétente, dans le cadre de ou en lien avec l'apport en nature des Parts Sociales, ont été obtenues;
- viii. sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur des Parts Sociales est au moins égale à l'équivalent en USD de huit cent quatre-vingt-sept millions cinq cent mille euros (EUR 887.500.000,-) sur base du taux d'intérêt de la Banque Central Européenne en date du 11 septembre 2015 selon lequel USD 1 = EUR 0,8875, et depuis cette évaluation, aucun changement important qui aurait eu pour effet de déprécier la valeur de l'apport fait à la Société n'est intervenu; et
- ix. toutes les formalités à l'effet de céder la propriété des Parts Sociales apportées à la Société ont été ou seront effectuées par l'Associé Unique et à compter de l'apport par l'Associé Unique à la Société des Parts Sociales, la Société deviendra le propriétaire en pleine propriété des Parts Sociales.»

L'apport en nature des Parts Sociales d'un montant total de un milliard de dollars américains (USD 1.000.000.000,-), équivalent à un montant de huit cent quatre-vingt-sept millions cinq cent mille euros (EUR 887.500.000,-), à la Société est alloué entièrement au compte de capital social PSPOR de la Société.

La preuve de la propriété des Parts Sociales a été apportée au notaire soussigné par le Certificat.

Ledit Certificat, après signature ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier et reformuler complètement les Statuts, sans modification de la clause d'objet social, de sorte qu'ils aient désormais la teneur suivante:

«Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée (ci-après la Société), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de l'émission de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager,

nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobilière ou immobilière, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination Synageva BioPharma Luxembourg S.à r.l.

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales.

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à huit cent quatre-vingt-sept millions cinq cent douze mille cinq euros (EUR 887.512.500,-), représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), et huit cent quatre-vingt-sept millions cinq cent mille (887.500.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables (les PSPOR, avec les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales), toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Les PSPOR ne sont attachées à aucune autre Part Sociale.

Les PSPOR ne sont pas convertibles en Parts Sociales Ordinaires.

La Société maintiendra un compte de réserve de prime d'émission au titre des Parts Sociales Ordinaires (le Compte de Prime des Parts Sociales Ordinaires), sur lequel est inscrit le montant ou la valeur de toute prime libérée au titre des Parts Sociales Ordinaires. Les montants, ainsi inscrits à ce Compte de Prime de Parts Sociales Ordinaires (la Prime de Parts Sociales Ordinaires), constitueront des réserves de la Société librement distribuables au seul bénéfice des détenteurs de Parts Sociales Ordinaires.

La Société maintiendra un compte de réserve de prime d'émission au titre des PSPOR (le Compte de Prime des PSPOR), sur lequel est inscrit le montant ou la valeur de toute prime libérée au titre des PSPOR. Les montants ainsi inscrits à ce Compte de Prime des PSPOR (la Prime de PSPOR) constitueront des réserves librement distribuables de la Société au seul bénéfice des détenteurs des PSPOR.

Les associés peuvent, au cours d'une assemblée générale ou par voie de résolutions écrites des associés, selon le cas, décider de créer des comptes de réserves et/ou des comptes de prime d'émission (notamment un compte 115 «compte des apports des actionnaires non rémunéré par des titres» tel que défini dans le Plan Comptable Normalisé défini dans le règlement grand-ducal du 10 juin 2009 (le Compte 115)) liés à une ou plusieurs classes de Parts Sociales.

Les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires auront exclusivement tous les droits liés à la prime d'émission ou au Compte 115 (le cas échéant) attachés aux Parts Sociales Ordinaires. Les titulaires de PSPOR, se verront accorder, exclusivement, tous les droits liés à la prime d'émission et au Compte 115 (le cas échéant) attachés aux PSPOR.

Les PSPOR seront de rang supérieur aux Parts Sociales Ordinaires.

Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital (Parts Sociales Ordinaires et PSPOR) peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, à chaque occasion, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité précisées par l'article 18 des présents Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des présents Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque Part Sociale Ordinaire uniquement (excluant tout PSPOR) confère à son propriétaire un droit égal au titre des bénéfices et des actifs de la Société. La propriété d'une ou de plusieurs Part(s) Sociale(s) emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Chaque Part Sociable est indivisible à l'égard de la Société.

Les cessions ou transmissions de Parts Sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés lorsque la Société a plusieurs associés. Les Parts Sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi, ladite cession entraînera la conversion des PSPOR sans droits de vote en des PSPOR assorties de droits de vote, tel que cela est prescrit par l'article 17 des présents Statuts.

La cession de Parts Sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Un registre des Parts Sociales Ordinaires, ainsi qu'un registre des PSPOR sont tenus au siège social et peuvent être consultés à la demande de chaque associé.

Art. 9. Rachat. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales Ordinaires à condition:

- (i) d'avoir des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société

Toutes les PSPOR sont émises sous la forme de parts sociales rachetables et le rachat des PSPOR ne peut être réalisé que conformément au droit luxembourgeois applicable aux moyens des sommes disponibles pour distribution conformément au droit luxembourgeois (à savoir, des fonds distribuables y compris toute réserve constituée au moyen des fonds reçus par la Société) ou le produit d'une nouvelle émission réalisée en vue du rachat suivant une résolution des associés prise conformément aux Statuts. A la condition que ledit rachat soit permis en vertu du droit luxembourgeois, les PSPOR seront rachetées conformément aux conditions suivantes:

(i) la Société rachète la totalité des PSPOR alors en circulation à l'expiration d'une période de dix-neuf (19) années à compter de la date à laquelle les PSPOR sont émises (la Date Finale de Rachat Obligatoire);

(ii) nonobstant la Date Finale de Rachat Obligatoire et, au plus tôt, cinq (5) années depuis la date à laquelle les PSPOR ont été émises, la Société peut racheter tout ou partie des PSPOR moyennant un avis préalable écrit de huit (8) jours calendaires, aux détenteur de PSPOR; et

(iii) le prix de rachat des PSPOR à racheter sera égal à la valeur nominale des PSPOR rachetées, plus toute prime d'émission en circulation ou les montants comptabilisés au titre du Compte 115 (le cas échéant) liée aux classes de PSPOR respectives et qui sont imputables aux PSPOR ainsi rachetées, ainsi que tout dividende cumulatif préférentiel cumulé mais non-payé lié aux PSPOR rachetées (le Prix de Rachat).

Les PSPOR rachetées seront annulées immédiatement après le rachat et par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 10. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s).

Art. 11. Gérant(s), Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s). Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement Gérants de catégorie A et Gérants de catégorie B.

Les gérants ne doivent pas être nécessairement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés détenant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou par la réunion des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 12. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour accomplir et approuver tout acte et opération conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature unique de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants de la Société. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant sous leur signature conjointe.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 13. Gestion Journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelles) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le conseil de gérance.

Art. 14. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi le(s) gérant(s) présent(s) à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devront être présents ou représentés. Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peu(ven)t participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront réputés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous membres du conseil de gérance.

Art. 15. Responsabilité, Indemnisation. Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 16. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérant(s) ou fondé(s) de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou de la prochaine assemblée générale des Associés.

Chapitre IV. Associé(s).

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Chaque Part Sociale Ordinaire confère une (1) voix à son détenteur.

Tant que la Société a un seul associé, conformément à l'article 200-1 de la Loi, toute PSPOR émise par la Société audit associé unique ne sera pas assortie de droit de vote.

Les détenteurs de PSPOR disposeront de droits de vote:

- a. dans le cas où la Société a plus d'un associé; ou
- b. dans le cas où les dividendes au titre des PSPOR n'ont pas été payés pendant une période consécutive de trois (3) années; ou
- c. dans le cas de la transformation de la Société en une autre forme social; ou
- d. dans le cas d'une fusion ou d'une scission de la Société.

Le conseil de gérance de la Société est autorisé à modifier le registre des PSPOR conformément à ce qui précède et à insérer une référence expresse aux droits de vote liés aux PSPOR ainsi que la date à laquelle les Parts Sociales Ordinaires, ou, selon le cas, les PSPOR, ont été effectivement cédées par l'associé unique, et accomplir toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles aux fins de la mise en oeuvre des actions prévues au présent article.

Chaque PSPOR assortie d'un droit de vote confère alors une (1) voix à son détenteur.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale des associés conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés lors d'une assemblée générale et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 18. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au gérant ou au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 19. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social.

Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition.

Art. 20. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Approbation des Etats Financiers. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Le bilan et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés réunis en assemblée générale.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 22. Affectation.

La Société conserve:

- (a) un compte de réserve légale (le Compte de Réserve Légale);
- (b) un compte de profits PSPOR (le Compte de Profits PSPOR); et
- (c) un compte général de profits (le Compte Général de Profits) (qui n'est pas le Compte de Profits PSPOR),

Toute perte qui apparaît dans le compte de profits et pertes adopté par l'assemblée générale sera affectée comme suit:

- (a) premièrement, au Compte Général de Profits si et dans la mesure où ce compte présente un solde positif;
- (b) deuxièmement, le solde après affectation conformément au paragraphe (a) ci-dessus, le cas échéant, aux Comptes de Profits PSPOR respectifs, si et dans la mesure où ce compte présente un solde positif;

(c) troisièmement, le solde après affectation conformément aux paragraphes (a) et (b) ci-dessus, le cas échéant, au Compte Général de Profits.

Les associés déterminent l'affectation du solde des bénéfices nets annuels tel qu'il apparaît dans les comptes annuels de la Société dans lesquels, en tout état de cause, sont inclus chacun des Droits au Coupon PSPOR, dans l'ordre suivant:

(a) premièrement, un montant correspondant à cinq pourcent (5%) des bénéfices distribuables selon la loi sera affecté au Compte de Réserve Légale, jusqu'à ce que le montant total affecté au Compte de Réserve Légale soit égal à dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société;

(b) deuxièmement, pour chaque exercice social, le Droit au Coupon PSPOR respectif qui n'a pas été entièrement affecté au Compte de Profits PSPOR respectif en raison de bénéfices insuffisants lors d'un précédent exercice social, sera affecté au Compte de Profit PSPOR respectif; et

(c) troisièmement, pour chaque exercice social, le Droit au Coupon PSPOR qui a été affecté au Compte de Profits PSPOR respectif et qui en a été ultérieurement retiré en raison d'une affectation des pertes lors d'un exercice social suivant, sera affecté au Compte de Profits PSPOR respectif;

(d) quatrièmement, pour chaque exercice social, un montant équivalent au Droit au Coupon PSPOR respectif pour ledit exercice social sera affecté au Compte de Profits PSPOR respectif; et

(e) enfin, le solde des bénéfices après affectation conformément au paragraphe (a) à (d) inclus, sera affecté au Compte Général de Profits.

Art. 23. Dividendes Intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus (y compris notamment la prime d'émission ou le compte 115), font apparaître un bénéfice,
- Le gérant ou le conseil de gérance décide de la distribution d'acomptes sur dividendes, décision qui doit intervenir dans les deux (2) mois de la date des comptes intérimaires;
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5%) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Aucun dividende ne sera versé au titre des Parts Sociales Ordinaires dans le cas de tout coupon cumulé impayé au titre des PSPOR.

Si les dividendes intérimaires payés excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du conseil.

Le dividende final d'un exercice social sera déclaré par résolution de l'assemblée générale, en tenant compte des versements anticipés sur dividendes déclarés par le conseil pour le même exercice social et conformément aux droits préférentiels de distribution tels que définis dans les Statuts. Ledit dividende peut être payé en numéraire et/ou en nature.

Tout Associé ayant le droit de recevoir un dividende final ou, le cas échéant, un versement anticipé sur dividende, peut décider que ledit dividende s'accumule et soit payé ultérieurement.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 24. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés, adoptée par la majorité (en nombre) des Associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

Tout actif restant après le paiement de toutes les dettes de la Société sera affecté de la manière suivante:

- premièrement, au(x) détenteur(s) de PSPOR, le Montant d'Investissement PSPOR et le solde du Compte de Profits PSPOR, le solde du Compte de Profits PSPOR étant déterminé en considérant que le jour calendaire précédant immédiatement la résolution de l' (des) Associé(s) prévu à l'article 24. Paragraphe 1 est une Date de Fin de Période PSPOR;
- deuxièmement, au(x) Associé(s) Ordinaire(s), la partie libérée des Parts Sociales Ordinaires;
- troisièmement, au(x) Associé(s) Ordinaire(s), le solde après les distributions prévues aux paragraphes (a) à (b).

A la liquidation, aucune distribution ne sera effectuée à la Société au titre des Parts Sociales détenues par celle-ci.

Après la clôture de la liquidation, les livres et dossiers de la Société seront conservés pendant la période prévue par la loi, par la personne désignée à cet effet par résolution de l'assemblée générale statuant sur la dissolution de la Société. Si l'assemblée générale n'a pas nommé une telle personne, le liquidateur s'en chargera.

Chapitre VII. Loi Applicable et Définitions

Art. 25. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une stipulation spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Art. 26. Définitions. Droit au Coupon PSPOR signifie, à l'égard de toute Période de Coupon PSPOR, un rendement annuel à un taux fixe de 6,05% par an de la valeur nominale des PSPOR. Le Droit au Coupon PSPOR s'accumulera pour un montant équivalent à la somme journalière du Droit au Coupon PSPOR de chaque jour de la Période de Coupon PSPOR respective. Le Droit au Coupon PSPOR devra être payé au détenteur du PSPOR sur discrétion du Conseil de Gérance. Si le Conseil de Gérance décide de payer un Droit de Coupon PSPOR, un tel paiement sera dû pour le montant et à la date indiqués dans les résolutions du Conseil de Gérance en question.

Période de Coupon PSPOR signifie la période:

- (a) débutant à (et incluant) la date d'émission des PSPOR ou une Date de Fin de Période PSPOR; et
- (b) s'achevant (mais excluant) la prochaine Date de Fin de Période PSPOR, sur la base du nombre de jours entiers dans la Période de Coupon PSPOR concernée.

Investissement PSPOR signifie tous les investissements en cours que la Société a financés à partir des produits reçus de l'émission des PSPOR.

Montant d'Investissement PSPOR signifie la somme de:

- (a) la valeur nominale de chaque PSPOR respective multipliée par le nombre de PSPOR respectives en circulation; et
- (b) le solde du compte de réserve de prime PSPOR respectif et du Compte 115 attaché aux PSPOR respectives, le cas échéant.

Date de Fin de Période PSPOR signifie:

- (a) le premier janvier ou le premier juillet de chaque année intervenant avant la date spécifiée à l'article 9 paragraphe 2; et
- (b) chaque date de rachat de PSPOR par la Société conformément à l'article 9 paragraphe 2 ou, si cette date n'est pas un jour ouvré, le jour ouvré suivant (sauf si cette date tombe dans l'exercice social suivant, auquel cas, la Date de Fin de Période PSPOR prendra fin le jour ouvré précédent).»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter le changement ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et /ou tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg SARL, chacun agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société aux modifications nécessaires au sein du registre des associés de la Société et d'accomplir toute formalité auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'agenda étant épuisé, l'Assemblée est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 15 septembre 2015. Relation: GAC/2015/7803. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 21 septembre 2015.

Référence de publication: 2015156431/847.

(150171757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

Naropère S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 113.787.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Léonie Grethen.

Référence de publication: 2015155642/10.

(150170955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Neptune Property Venture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4a, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 192.186.

In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of August,
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1) T-C Neptune Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of three hundred seventy-eight thousand eight hundred five euro (EUR 378,805.-), with registered office at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 192182 (“T-C Neptune Holdings S.à r.l.”),

hereby represented by Maître Catherine Kremer, lawyer, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 28 July 2015,

2) Nemab S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred thirty-six euro (EUR 12,536.-), with registered office at 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153353 (“Nemab S.à r.l.” and, together with T-C Neptune Holdings S.à r.l., the “Shareholders”),

hereby represented by Maître Catherine Kremer, lawyer, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 28 July 2015.

The said proxies shall be annexed to the present deed.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are the sole shareholders of Neptune Property Venture S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of seven hundred forty thousand nine thousand thirty euro (EUR 740,930.-), with registered office at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of 6 November 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated as of 12 December 2014 number 3863 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 192186 (the “Company”). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 31 July 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of two hundred nine thousand six hundred fifty-eight euro (EUR 209,658.-) so as to raise it from its present amount of seven hundred forty thousand nine hundred thirty euro (EUR 740,930.-) to nine hundred fifty thousand five hundred eighty-eight euro (EUR 950,588.-).

2 To issue two hundred nine thousand six hundred fifty-eight (209,658.-) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for (i) one hundred four thousand eight hundred twenty-nine (104,829) new shares, with payment of a share premium in a total amount ten million three hundred seventy-eight thousand eighty-six euro and forty-six cent (EUR 10,378,086.46), and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind by T-C Neptune Holdings S.à r.l. and for (ii) one hundred four thousand eight hundred twenty-nine (104,829) new shares, with payment of a share premium in a total amount of ten million three hundred seventy-eight thousand eighty-six euro and forty-six cent (EUR 10,378,086.46), and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind by Nemab S.à r.l.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation to reflect the above capital increase.

5 Miscellaneous.

have unanimously requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of two hundred nine thousand six hundred fifty-eight euro (EUR 209,658.-) so as to raise it from its present amount of seven hundred forty thousand nine hundred thirty euro (EUR 740,930.-) to nine hundred fifty thousand five hundred eighty-eight euro (EUR 950,588).

Second resolution

The Shareholders resolved to issue two hundred nine thousand six hundred fifty-eight (209,658) new shares (the “Issued Shares”) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared:

(i) T-C Neptune Holdings S.à r.l., represented as above mentioned.

T-C Neptune Holdings S.à r.l. (the “Subscriber 1”) declared to subscribe one hundred four thousand eight hundred twenty-nine (104,829) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, with payment of a share premium of ten million three hundred seventy-eight thousand eighty-six euro and forty-six cent (EUR 10,378,086.46) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of a claim held against the Company representing an amount of ten million four hundred eighty-two thousand nine hundred fifteen euro and forty-six cent (EUR 10,482,915.46) (the “T-C Contribution in Kind”).

The T-C Contribution in Kind represents a value in aggregate amount of ten million four hundred eighty-two thousand nine hundred fifteen euro and forty-six cent (EUR 10,482,915.46).

Proof of the ownership by T-C Neptune Holdings S.à r.l. of the T-C Contribution in Kind has been given to the undersigned notary.

T-C Neptune Holdings S.à r.l. declared that the T-C Contribution in Kind is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the T-C Contribution in Kind to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the T-C Contribution in Kind to the Company.

(ii) Nemab S.à r.l., represented as above mentioned.

Nemab S.à r.l. (the “Subscriber 2”) declared to subscribe for one hundred four thousand eight hundred twenty-nine (104,829) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, with payment of a share premium of ten million three hundred seventy-eight thousand eighty-six euro and forty-six cent (EUR 10,378,086.46.-) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of a claim held against the Company representing an amount of ten million four hundred eighty-two thousand nine hundred fifteen euro and forty-six cent (EUR 10,482,915.46) (the “Nemab Contribution in Kind” and together with the T-C Contribution in Kind the “Contribution in Kind”).

The Nemab Contribution in Kind represents a value in aggregate amount of ten million four hundred eighty-two thousand nine hundred fifteen euro and forty-six cent (EUR 10,482,915.46).

Proof of the ownership by Nemab S.à r.l. of the Nemab Contribution in Kind has been given to the undersigned notary.

Nemab S.à r.l. declared that the Nemab Contribution in Kind is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Nemab Contribution in Kind to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Nemab Contribution in Kind to the Company.

The Subscriber 1 and the Subscriber 2 further stated that two reports have been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution in Kind is described and valued.

Third resolution

The Shareholders resolved to accept said subscriptions and payments and to allot the two hundred nine thousand six hundred fifty-eight (209,658) new shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association, which will from now on read as follow:

“ **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at nine hundred fifty thousand five hundred eighty-eight euro (EUR 950,588.-) divided into nine hundred fifty thousand five hundred eighty-eight (950,588) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at around six thousand five hundred euro (EUR 6,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same parties and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dixième jour du mois d'août,

par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) T-C Neptune Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de trois cent soixante-dix-huit mille huit cent cinq euros (EUR 378.805) dont le siège social est au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192182 («T-C Neptune Holdings S.à r.l.»),

représentée aux fins des présentes par Maître Catherine Kremer, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 28 juillet 2015,

2) Nemab S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent trente-six euro (EUR 12.536,-), dont le siège social est au 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192182 («Nemab S.à r.l.» et, ensemble avec T-C Neptune Holdings S.à r.l., les «Associés»),

représentée aux fins des présentes par Maître Catherine Kremer, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 28 juillet 2015, Les prédite procurations resteront annexées aux présentes.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter que les Associés sont les seuls et uniques associés de Neptune Property Venture S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de sept cent quarante mille neuf cent trente euros (EUR 740.930,-), dont le siège social est au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte en date du 6 novembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 12 décembre 2014, numéro 3863 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192186 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 31 juillet 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informés des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de deux cent neuf mille six cent cinquante-huit euros (EUR 209.658,-) pour le porter de son montant actuel de sept cent quarante mille neuf cent trente euros (EUR 740.930,-) à neuf cent cinquante mille cinq cent quatre-vingt-huit euros (EUR 950.588,-).

2 Émission de deux cent neuf mille six cent cinquante-huit (209.658) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de (i) cent quatre mille huit cent vingt-neuf (104.829) nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de dix millions trois cent soixante-dix-huit mille quatre-vingt-six euros et quarante-six centimes (EUR 10.378.086,46) et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature par T-C Neptune Holdings S.à r.l., et de (ii) cent quatre mille huit cent vingt-neuf (104.829) nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de dix millions trois cent soixante-dix-huit mille quatre-vingt-six euros et quarante-six centimes (EUR 10.378.086,46) et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature par Nemab S.à r.l.

4 Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts afin de refléter l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus.

5 Divers.

ont requis, à l'unanimité des voix, le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de deux cent neuf mille six cent cinquante-huit euros (EUR 209.658,-) pour le porter de son montant actuel de sept cent quarante mille neuf cent trente euros (EUR 740.930,-) à neuf cent cinquante mille cinq cent quatre-vingt-huit euros (EUR 950.588,-).

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé d'émettre deux cent neuf mille six cent cinquante-huit (209.658) parts sociales nouvelles (les «Parts Sociales Emises») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite ont comparu:

(i) T-C Neptune Holdings S.à r.l., représentée comme indiqué ci-avant.

T-C Neptune Holdings S.à r.l. (the “Souscripteur 1”) a déclaré souscrire à cent quatre mille huit cent vingt-neuf (104.829) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de dix millions trois cent soixante-dix-huit mille quatre-vingt-six euros et quarante-six centimes (EUR 10.378.086,46), et a déclaré libérer intégralement ces parts sociales souscrites par l'apport en nature d'une créance détenue contre la Société représentant un montant de dix millions quatre cent quatre-vingt-deux mille neuf cent quinze euros et quarante-six centimes (EUR 10.482.915,46) (l'«Apport en Nature T-C»),

L'Apport en Nature T-C représente une valeur d'un montant total de dix millions quatre cent quatre-vingt-deux mille neuf cent quinze euros et quarante-six centimes (EUR 10.482.915,46).

La preuve par T-C Neptune Holdings S.à r.l. de la propriété de l'Apport en Nature T-C a été rapportée au notaire soussigné.

T-C Neptune Holdings S.à r.l. a encore déclaré que l'Apport en Nature TC est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction à la proposition de conversion de la créance existante contre la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un apport valable de la créance existante en vertu du prêt détenu contre la Société.

(ii) Nemab S.à r.l., représentée comme indiqué ci-avant.

Nemab S.à r.l. (the “Souscripteur 2”) a déclaré souscrire à cent quatre mille huit cent vingt-neuf (104.829) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de dix millions trois cent soixante-dix-huit mille quatre-vingt-six euros et quarante-six centimes (EUR 10.378.086,46) et a déclaré libérer intégralement ces parts sociales souscrites par l'apport en nature d'une créance détenue contre la Société représentant un montant de dix millions quatre cent quatre-vingt-deux mille neuf cent quinze euros et quarante-six centimes (EUR 10.482.915,46) (l'«Apport en Nature Nemab» et ensemble avec l'Apport en Nature T-C l'«Apport en Nature»),

L'Apport en Nature Nemab représente une valeur d'un montant total de dix millions quatre cent quatre-vingt-deux mille neuf cent quinze euros et quarante-six centimes (EUR 10.482.915,46).

La preuve par Nemab S.à r.l. de la propriété de l'Apport en Nature Nemab a été rapportée au notaire soussigné.

Nemab S.à r.l. a encore déclaré que l'Apport en Nature Nemab est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction à la proposition de conversion de la créance existante contre la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un apport valable de la créance existante en vertu du prêt détenu contre la Société.

Le Souscripteur 1 et le Souscripteur 2 ont déclaré que deux rapports ont été établis par les gérants de la Société dans lesquels l'Apport en Nature y est décrit et évalué.

Troisième résolution

Les Associés ont décidé d'accepter lesdites souscriptions et lesdits paiements et d'émettre les deux cent neuf mille six cent cinquante-huit (209.658) parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

Les Associés ont décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à neuf cent cinquante mille cinq cent quatre-vingt-huit euros (EUR 950.588,-) divisé en neuf cent cinquante mille cinq cent quatre-vingt-huit (EUR 950.588) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à environ six mille cinq cents euro (EUR 6.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu(e) du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. Kremer, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 12 août 2015. GAC/2015/7015. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 17 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155646/220.

(150171181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Neunheuser S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.A.R.E. Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 161.952.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155648/9.

(150170965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

New Era Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 199.178.

Il est porté à la connaissance du public que le 7 septembre 2015, en vertu d'un acte de cession daté de la même date entre ADSAAX LIMITED, une société par actions de droit des îles Vierges britanniques, ayant son siège social à B.P. 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola VG1110, Iles Vierges britanniques, immatriculée auprès du Registraire des affaires commerciales des îles Vierges britanniques sous le numéro 1851193 (l'«Associé 1»), ADSAAX MANAGEMENT LIMITED, une société par actions de droit des îles Vierges britanniques, ayant son siège social à B.P. 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola VG1110, Iles Vierges britanniques, immatriculée auprès du Registraire des affaires commerciales des îles Vierges britanniques sous le numéro 1851149 (l'«Associé 2»), Virtus Estates SA, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9a, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 196282 (l'«Associé 3»), et la société elle-même, l'Associé 1 et l'Associé 2 ont cédé, au total, 9.200 parts ordinaires de catégorie A1, 100 parts privilégiées de catégorie B, 100 parts privilégiées de catégorie C, 100 parts privilégiées de catégorie D, 100 parts privilégiées de catégorie E, 100 parts privilégiées de catégorie F, 100 parts privilégiées de catégorie G, 100 parts privilégiées de catégorie H et 100 parts privilégiées de catégorie I dans le capital social de la société à l'Associé 3.

Suite à la passation d'un acte en date du 8 septembre 2015, reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire à Esch-sur-Alzette, agissant en remplacement de Maître Jacques Kessler, notaire à Pétange, la répartition des parts sociales formant le capital social de la société est la suivante:

1. L'Associé 1:

- 225.400 parts ordinaires de catégorie A1;
- 2.450 parts privilégiées de catégorie B;
- 2.450 parts privilégiées de catégorie C;
- 2.450 parts privilégiées de catégorie D;
- 2.450 parts privilégiées de catégorie E;
- 2.450 parts privilégiées de catégorie F;
- 2.450 parts privilégiées de catégorie G;
- 2.450 parts privilégiées de catégorie H; et
- 2.450 parts privilégiées de catégorie I.

2. L'Associé 2:

- 225.400 parts ordinaires de catégorie A1;
- 2.450 parts privilégiées de catégorie B;
- 2.450 parts privilégiées de catégorie C;
- 2.450 parts privilégiées de catégorie D;
- 2.450 parts privilégiées de catégorie E;
- 2.450 parts privilégiées de catégorie F;
- 2.450 parts privilégiées de catégorie G;
- 2.450 parts privilégiées de catégorie H; et
- 2.450 parts privilégiées de catégorie I.

3. L'Associé 3:

- 469.200 parts ordinaires de catégorie A2;

- 5.100 parts privilégiées de catégorie B;
- 5.100 parts privilégiées de catégorie C;
- 5.100 parts privilégiées de catégorie D;
- 5.100 parts privilégiées de catégorie E;
- 5.100 parts privilégiées de catégorie F;
- 5.100 parts privilégiées de catégorie G;
- 5.100 parts privilégiées de catégorie H; et
- 5.100 parts privilégiées de catégorie I.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Pour la société

Van Campen Liem Luxembourg

Référence de publication: 2015155649/58.

(150170787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Nic. Schilling & fils s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9749 Fischbach, 3, Kierfechtstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 91.521.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155651/9.

(150170820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Sitronics Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 113.040.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société tenue en date du 16 septembre 2015

En date du 16 septembre 2015, l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Grant Thornton Lux Audit, une société anonyme, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du RCSL sous le numéro B183652, ayant son siège social à l'adresse suivante: 89A, Pafebruch, L-8308 Capellen, en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2015.

SITRONICS FINANCE S.A.

Signature

Référence de publication: 2015155795/18.

(150171236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Najis Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 93.347.

—
EXTRAIT

Il résulte notamment des résolutions d'une assemblée générale tenue à Luxembourg en date du 16 septembre 2015, que feu Nicolas SCHAEFFER, administrateur décédé, a été remplacé par Monsieur Laurent BACKES, maître en droit, avec résidence professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, et que le terme du mandat du nouvel administrateur a été fixé de manière à ce qu'il s'achève à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Pour NAJIS REAL ESTATE S.A.

Par délégation spéciale

Claude GEIBEN

Référence de publication: 2015155653/17.

(150170762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Netbay S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.105.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 15 septembre 2015

Monsieur Sunil KHITRI,

demeurant à L-1947 Luxembourg, 14, rue Joseph Leydenbach,

associé unique de la société a décidé de transférer le siège social à

L-1470 LUXEMBOURG, 44, ROUTE D'ESCH.

Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Sunil KHITRI.

Référence de publication: 2015155656/13.

(150171452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

KW Investment Five Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 187.190.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 11 septembre 2015

Première résolution

L'Associé Unique décide d'accepter la démission de Padmini Singla de son poste de Gérant de la Société avec effet au 11 septembre 2015.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Andrew McNulty, avec adresse professionnelle au 47 Esplanade, St Helier, Jersey JE1 0BD comme Gérant de la Société avec effet au 11 septembre 2015.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter la démission de Sanjeev Jewootah de son poste de Gérant de la Société avec effet au 11 septembre 2015.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Alan Ridgway, avec adresse professionnelle au 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg comme Gérant de la Société avec effet au 11 septembre 2015.

Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Yves Cheret

Gérant

Référence de publication: 2015156236/24.

(150172624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

Netregie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1856 Luxembourg, 12, rue Evrard Ketten.

R.C.S. Luxembourg B 147.118.

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am vierzehnten September.

Vor dem unterzeichneten Maître Martine SCHAEFFER, Notarin mit Amtssitz in Luxembourg.

IST ERSCHIENEN:

Frau Barbara ZINGEL, geb. Shamalla, kaufmännische Angestellte, Ehegattin von Herrn Felix Christian ZINGEL, wohnhaft in L-1856 Luxembourg, 12, rue Evrard Ketten.

Die Komparentin, hier als alleinige Gesellschafterin erschienen, hat die unterzeichnete Notarin ersucht, folgendes festzuhalten:

I. Sie ist die alleinige Gesellschafterin von Netregie S.à r.l., einer société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) unter luxemburgischem Recht, mit Sitz in L-8071 Bertrange, 10, Cité Riedgen, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 147.118, gegründet am 9. Juli 2009 gemäß einer Urkunde des Notars Maître Henri BECK, Notar mit Amtssitz in Echternach veröffentlicht am 4. August 2009 im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, unter Nummer 1504 (die „Gesellschaft“). Die Satzung der Gesellschaft wurde seither noch nicht abgeändert.

II. Die Tagesordnung der Versammlung ist wie folgt:

1. Abtretung von fünfzig (50) Anteilen welche von Frau Barbara ZINGEL gehalten werden an Herrn Felix Christian ZINGEL;

2. Verlegung des Gesellschaftssitzes, mit Wirkung zum 1. September 2015, von L-8071 Bertrange, 10, Cité Riedgen nach L-1856 Luxembourg, 12, rue Evrard Ketten;

3. Abänderung von Artikel 3, der Satzung der Gesellschaft; und

4. Verschiedenes.

Sodann hat die erschienene Partei die unterzeichnete Notarin ersucht um folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt fünfzig (50) ihrer Anteile mit sofortiger Wirkung an Herrn Felix Christian ZINGEL, selbstständiger IT Professional, geboren in Berlin (Deutschland), am 25. November 1972, wohnhaft L-1856 Luxembourg, 12, rue Evrard Ketten abzutreten, welcher nun auftritt und dies annimmt.

Der Abtretungspreis in Wert von einem Euro (EUR 1,-) wurde vor Errichtung gegenwärtiger Urkunde ausgezahlt.

Somit werden die einhundert (100) Anteile der Gesellschaft von nun an wie folgt gehalten:

Gesellschafter:	Anteile
Herr Felix Christian ZINGEL	Fünfzig (50)
Frau Barbara ZINGEL	<u>Fünfzig (50)</u>
Gesamt:	Hundert (100)

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen dann den Sitz der Gesellschaft, mit Wirkung zum 1. September 2015, von L-8071 Bertrange, 10, Cité Riedgen nach L-1856 Luxembourg, 12, rue Evrard Ketten zu verlegen.

Dritter Beschluss

Infolge des vorhergehenden Beschlusses, beschließen die Gesellschafter den Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft abzuändern um ihm von nun an folgenden Wortlaut zu geben:

„**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt.“

Kosten

Die Kosten, Ausgaben und Gebühren jeglicher Art, die der Gesellschaft entstehen oder ihr in Zusammenhang mit der vorliegenden Urkunde in Rechnung gestellt werden, belaufen sich auf ungefähr eintausendzweihundert Euro (1.200.- EUR).

Da es keine weiteren Tagesordnungspunkte zu besprechen gibt, wird die Versammlung geschlossen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannten, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: B. Zingel, F. Zingel et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 16 septembre 2015. Relation: 2LAC/2015/20701. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155657/60.

(150171622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

NII International Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 175.090.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NII International Services S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015155661/11.

(150171128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Noveria Lux. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.
R.C.S. Luxembourg B 142.722.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015155662/10.

(150171141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Onysis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 145.564.

EXTRAIT

Monsieur Marc Vanhellemont, administrateur de la société, est domicilié professionnellement au 6, rue d'Arlon à L-8399 Windhof, Luxembourg.

Madame Martine Bruwier, administrateur de la société, est domiciliée professionnellement au 6, rue d'Arlon à L-8399 Windhof, Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015155664/13.

(150171047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

P.T. Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 88.338.

L'an deux mil quinze, le neuf septembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

SIREFID S.p.A., Società Italiana di Revisione e Fiduciaria S.I.R.E.F. S.p.A., société de droit italien, avec siège social Viale Stelvio 55, I-20159 Milan, Registro Imprese Milano numéro 01840910150,

ici représentée par Monsieur Marco GOSTOLI, employé privé, demeurant professionnellement à L- 1653 Luxembourg, 2-8 avenue Charles de Gaulle, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 20 juillet 2015 à Milan.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant a déclaré et prié le notaire d'acter:

I. Que SIREFID S.p.A., Società Italiana di Revisione e Fiduciaria S.I.R.E.F. S.p.A., prémentionnée est l'actionnaire unique de P.T. INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L- 1653 Luxembourg, 2-8 avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 88.338, constituée suivant acte reçu par le notaire Marthe Thyes-Walch de résidence à Luxembourg, en date du 12 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 26 septembre 2002, numéro 1.398 (la «Société») et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux alors de résidence à Luxembourg en date du 31 décembre 2007 publié au Mémorial C du 13 mars 2008, numéro 625.

II. Que le capital social de la Société est fixé à EUR 400.000 représenté par 4.000 actions de EUR 100 chacune.

III. Ceci ayant été exposé, l'actionnaire unique prémentionné, représentant la totalité du capital social de la Société a requis le notaire soussigné d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification du deuxième paragraphe de l'article 3 qui se lira dorénavant comme suit: «Les actions de la société sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la Loi. Les actions au porteur sont à déposer auprès d'un dépositaire désigné par le conseil d'administration conformément à l'article 42 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée. Un registre des actions au porteur sera ouvert, lequel se trouvera auprès de dépositaire et renseignera la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre des actions au porteur ou coupures détenues, la date du dépôt, les transferts, l'annulation ou la conversion des actions en titres nominatifs avec leur date.»

2. Suppression de toute référence au capital autorisé, l'autorisation conférée au conseil d'administration n'étant plus en vigueur et adaptation en conséquence de l'article 3 des statuts de la Société.

3. Modification de l'article 4 des statuts de la Société aux fins d'adapter les statuts de la Société aux dispositions de la loi du 25 août 2006 ayant modifié la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée qui aura la teneur suivante: «Tant que la société a un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la société a plus d'un actionnaire, elle sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins deux nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles. En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive. Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée. Dans les présents statuts, toute référence au conseil d'administration sera, si applicable, une référence à l'administrateur unique (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

4. Divers

L'actionnaire unique s'étant constitué en assemblée générale extraordinaire a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première et deuxième résolutions

L'actionnaire unique décide de modifier le deuxième paragraphe de l'article 3 concernant la forme des actions et de supprimer toute référence au capital autorisé, l'autorisation conférée au conseil d'administration n'étant plus en vigueur.

L'article 3 § 2 et suivants se lira dorénavant comme suit:

Version française

Art. 3. § 2 et suivants. «Les actions de la société sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les actions au porteur sont à déposer auprès d'un dépositaire désigné par le conseil d'administration conformément à l'article 42 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée. Un registre des actions au porteur sera ouvert, lequel se trouvera auprès de dépositaire et renseignera la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre des actions au porteur ou coupures détenues, la date du dépôt, les transferts, l'annulation ou la conversion des actions en titres nominatifs avec leur date.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par ladite loi.»

Version anglaise

Art. 3. § 2 and fol. «The shares will be in the form of registered shares or in the form of bearer shares, at the option of the shareholders, with the exception of those shares for which the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended prescribes the registered form.

All the bearer shares in issue must be deposited with a depositary appointed by the board of directors pursuant to article 42 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

A bearer shareholders' register containing precise identification of every shareholder, indication of the number of bearer shares or units held by him or her, information relevant to the date of deposit, transfers, cancellation or conversion of the shares in registered form with indication of the effective date shall be open and kept by the depositary.

The subscribed capital may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner as for the amendment of the Articles of Incorporation.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the said law.»

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société aux fins d'adapter les statuts de la Société aux dispositions de la loi du 25 août 2006 ayant modifié la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée qui aura la teneur suivante:

Version française

« **Art. 4.** Tant que la société a un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique seulement.

Si la société a plus d'un actionnaire, elle sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins deux nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place.

L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dans les présents statuts, toute référence au conseil d'administration sera, si applicable, une référence à l'administrateur unique (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.»

Version anglaise

« **Art. 4.** For so long as the company has a sole shareholder, the company may be managed by a sole director only.

where the company has more than one shareholder, the company shall be managed by a board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the company. In that case, the general meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing sole director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally appoint a 6 replacement. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

When a legal person is appointed as a director of the company, the legal entity must designate a permanent representative (representant permanent) who will represent the legal entity in accordance with article 51 bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

In these Articles, any reference to the board of directors shall be, if applicable, a reference to the sole director (in the case that the company has only one director) as long as the company has only one shareholder.»

Fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, cette personne a signé avec nous notaire, le présent acte en original.

Signé: Marco Gostoli, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 10 septembre 2015. 1LAC / 2015 / 28887. Reçu 75.-€.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155681/121.

(150171261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Permian Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.413.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 avril 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Permian Luxembourg S.à r.l.

Fabrice Rota

Gérant B

Référence de publication: 2015155688/14.

(150171015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Oracle Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89B, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 76.953.

Les comptes annuels au 31 Mai 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155667/9.

(150171172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

OCH AT Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 195.277.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 1129 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155669/9.

(150170970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

OCM Luxembourg Emerald New Homes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 160.757.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155670/10.

(150171195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Pennington S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 123.727.

In the year two thousand and fifteen, on the third of August,

Before Us, Maître Marc Loesch, civil law notary residing in Mondorf-les-Bains, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PORTOBELLO CAPITAL II LP, a limited partnership incorporated under the laws of Guernsey whose registered office is at 1, Royal Plaza, Royal Avenue, GY1 2HL St Peter Port, Guernsey, registered with the United Kingdom Companies House under number LP 10774, acting by its managing general partner NICE HARBOUR (GP) II LIMITED, holder of 100% of the shares of the Company (the "Sole Shareholder"),

represented by Mrs. Khadigea KLINGELE, senior legal counsel, with professional address in Mondorf-les-Bains, by virtue of proxy under private seal given in Guernsey on 29 July 2015.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to state that it holds 100% of shares of "Pennington S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123 727 and incorporated by a deed of Maître Gérard LECUIT, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on January 10, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 431 on March 22, 2007 (the "Company").

The articles of association of the Company have been amended for the last time by a notarial deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on December 31, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 431 dated February 27, 2010.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to record the following:

First resolution

The Sole shareholder RESOLVES to approve the interim financial statements of the Company for the period from 1st January 2015 to the date of the present resolutions.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to grant discharge to the members of the board of managers (“conseil de gérance”) of the Company with respect to the performance of their duties for the period from 1st January 2015 to the date hereof.

Third resolution

In compliance with articles 141-151 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the “Law”), the Sole Shareholder RESOLVES to dissolve the Company and to put it into liquidation.

Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to appoint as liquidator (“liquidateur”) of the Company:

Travis Liquidations S.à.r.l., a company duly organised and existing under the laws of Luxembourg, with its registered office at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the “Liquidator”), recorded with the Registrar of Companies of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, under the number B 191 322.

The aforesaid Liquidator has to realise all of the assets and liabilities of the Company. The Liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect rely fully on the books of the Company, especially the interim financial statements drawn up as at the date of the present resolutions.

The Liquidator may under its own responsibility and regarding special or specific transactions, delegate such part of its powers as it may deem fit, to one or several representatives.

The Liquidator binds validly and without limitation the Company in the process of being liquidated.

The Liquidator has the authority to perform and execute all transactions provided for in Articles 144 and 145 of the Law, without specific authorisation therefore from the general meeting of the Sole Shareholder.

The Liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts or it may transfer all assets and liabilities of the Company to its sole shareholder upon commitment of the latter to pay any debts incurred presently or in the future.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known by the notary by name, surname, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the undersigned notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trois août,

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PORTOBELLO CAPITAL II L.P., une limited partnership de droit de Guernesey, immatriculée auprès du United Kingdom Companies House sous le numéro LP 10774, ayant son siège social au 1, Royal Plaza, Royal Avenue, GY1 2HL St Peter Port, Guernesey, agissant par le biais de son managing partner NICE HARBOUR (GP) II LIMITED, détenteur de 100% des parts sociales de la Société (l'«Associée Unique»),

représentée par Madame Khadigea KLINGELE, juriste sénior, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privée à elle délivrée à Guernesey donnée en date du 29 juillet 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant, ès-qualité, a requis le notaire instrumentant d'acter qu'elle détient 100% des parts sociales de «Pennington S.à r.l.» une société à responsabilité limitée existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant

son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123 727, constituée suivant un acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 10 janvier 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 431 du 22 mars 2007 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 31 décembre 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 431 du 27 février 2010.

L'Associée Unique déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'Associée Unique DECIDE d'approuver les états financiers intérimaires de la Société du 1^{er} janvier 2015 jusqu'au jour des présentes résolutions.

Seconde résolution

L'Associé Unique DECIDE d'accorder décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

Conformément aux articles 141-151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), l'Associée Unique DECIDE de dissoudre la Société et de procéder à sa mise en liquidation volontaire.

Quatrième résolution

L'Associée Unique DECIDE de nommer en tant que liquidateur de la Société:

Travis Liquidations S.à.r.l., une société existant sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le «Liquidateur»), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 191 322.

Le Liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et d'apurer le passif de la Société. Le Liquidateur est dispensé de l'obligation de dresser un inventaire et peut à ce titre se référer pleinement aux écritures de la Société sur la comptabilité de la Société, en particulier les états financiers intérimaires au jour des présentes résolutions.

Le Liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Le Liquidateur peut engager valablement et sans limitation la Société en cours de liquidation.

Le Liquidateur dispose du pouvoir pour toutes les opérations prévus aux Articles 144 et 145 de la Loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisé par l'Associée Unique.

Le Liquidateur peut payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes ou il peut transférer tout l'actif et le passif de la Société à son associé unique sur accord de ce dernier de payer toutes les dettes actuelles encourues ou futures.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande de la même partie comparante, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Mondorf-les-Bains, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, cette dernière a signé l'original du présent acte avec le notaire instrumentant.

Signé: K. Klingele, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 5 août 2015. GAC/2015/6811. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 18 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155687/124.

(150171260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Odemar Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 96.668.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Pour Odemar Holding S.à r.l.

Représenté par M. Matthijs Bogers

Gérant

Référence de publication: 2015155671/13.

(150171284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Peaksid Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 160.630.

—
Les statuts coordonnés au 10 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 18 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155685/10.

(150170735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Perseymorneftegaz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 177.342.

—
Les comptes annuels audités au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Carsten SÖNS

Mandataire

Référence de publication: 2015155689/13.

(150171315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Prima Management AG, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 106.275.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015155697/13.

(150171258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

NW CGR Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 200.061.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of September.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

NW Europe Holdings S.à r.l, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 160.476,

here represented by Mrs Saskia Lux, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans and the administration, control and development of its portfolio. The Company may, in this context, assume risks, existing or future, resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

The Company may also act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entity forming part of the same group of companies as the Company.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of “NW CGR Holding S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by mean of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at seventy-five thousand euro (EUR 75,000) represented by seventy-five thousand (75,000) shares, having a par value of one euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by at least two managers, who need not to be shareholders. They shall be two classes of managers: «Class A Managers» and «Class B Managers». There shall be at least one Class A Manager and Class B Manager.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by (i) the joint signature of at least one Class A Manager together with one Class B Manager or (ii) the joint or sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers.

Art. 13. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its shareholders a chairman, and may choose from among its shareholders a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication initiated from Luxembourg allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least (i) a Class B Manager and (ii) a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 17. The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Collective decisions of the shareholders - Decisions of the sole shareholder

Art. 18. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. The sole shareholder, as the case may be, exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's financial year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 22. Each year on the first of January, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5 %) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them or to the sole shareholder, as the case may be.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

All seventy-five thousand (75,000) shares with a par value of one euro (EUR 1) each have been subscribed by NW Europe Holdings S.à r.l, prenamed, for an amount of seventy-five thousand euro (EUR 75,000).

All the shares have been entirely paid-in in cash so that the amount of seventy-five thousand euro (EUR 75,000) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2015.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which are to be borne by the Company or which shall be charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.
2. The following person is appointed as Class A Manager for an unlimited period of time:
- Mr. Marco Barcaglioni, born in Rome, Italy, on 1 December 1980, professionally residing at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
3. The following person is appointed as Class B Manager for an unlimited period of time:

- Wisteria Investment Management S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13, Schlappgaass, L-9365 Eppeldorf, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 186.524, whose permanent representative for the purpose of such mandate is Ms. Cornelia M.W. van den Broek, professionally residing at L-9365 Eppeldorf, 13, Schlappgaass.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quinze septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

NW Europe Holdings S.à r.l, une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.476,

dûment représentée par Madame Saskia Lux, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et de prêts et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futures, résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérent à toute ou partie des activités réalisées par des tiers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Sauf par voie d'appel public à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres obligataires ou d'instrument de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

La Société peut également agir en tant qu'associé ou actionnaire de n'importe quelle société luxembourgeoise ou étrangère de son groupe, à responsabilité illimitée ou limitée pour les dettes et les obligations de cette (ces) entité(s).

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, y compris la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de propriétés immobilières.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «NW CGR Holding S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de soixante-quinze mille euros (EUR 75.000) représentés par soixante-quinze mille (75.000) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou par l'associé unique, le cas échéant.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par au moins deux gérants, qui ne doivent pas nécessairement être associés. Il y aura deux classes de gérants: «Gérants de Classe A» et «Gérants de Classe B». Il y aura toujours au minimum un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B.

Les Gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine les termes de leurs mandats.

La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature conjointe d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires commencés depuis Luxembourg où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si (i) un Gérant de Classe B est présent (ou participe autrement) ou représentée par procuration à la réunion du conseil de gérance et (ii) la majorité au moins des gérants est présente (ou participe autrement) ou représentée par procuration à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs

seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions collectives des associés - Décisions de l'associé unique

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 20. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année au trente et un janvier, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société ou distribué à l'associé unique.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

L'ensemble des soixante-quinze mille (75.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune a été souscrit par NW Europe Holdings S.à r.l, susmentionnée, pour un montant de soixante-quinze mille euros (EUR 75.000), entièrement affecté au capital social.

L'ensemble des parts sociales souscrites a été intégralement libéré, de sorte que la somme de soixante-quinze mille euros (EUR 75.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date des présentes et prendra fin le 31 décembre 2015.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.500,-.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.
2. La personne suivante est nommée comme Gérant de Classe A pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Marco Barcaglioni, né à Rome, Italie, le 1 décembre 1980, résidant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.
3. La personne suivante est nommée comme Gérant de Classe B pour une durée indéterminée:
 - Wisteria Investment Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13, Schlappgaass, L-9365 Eppeldorf, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.524, dont le représentant permanent pour les besoins de ce mandat est Madame Cornelia M.W. van den Broek, demeurant professionnellement au 13, Schlappgaass, L-9365 Eppeldorf.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française et qu'à la requête de cette même personne la version anglaise fera foi en cas de divergences entre le texte anglais et français.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 16 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/29448. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155663/341.

(150171893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Onil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3474 Dudelange, 1, rue Auguste Liesch.

R.C.S. Luxembourg B 117.377.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015155673/10.

(150171353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Orbital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7217 Bereldange, 66, rue de Bridel.

R.C.S. Luxembourg B 87.374.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Pour compte de Orbital Sàrl

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2015155674/12.

(150170729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Oregonian Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 94.582.

Messieurs DE BERNARDI Alexis, REGGIORI Robert et VEGAS-PIERONI Louis démissionnent de leurs postes d'administrateurs. Monsieur DE BERNARDI Alexis démissionne également de sa fonction de Président. La société CUSTOM S.A., 10 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, RCS Luxembourg N B124470 démissionne de son poste de commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 17 septembre 2015.
Pour extrait sincère et conforme
Pour OREGONIAN INVEST S.A.
MANACO S.A.

Référence de publication: 2015155675/15.

(150171229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Organik Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.
R.C.S. Luxembourg B 95.145.

—
Veuillez noter que Mme Urszula Przybyslawska a démissionné de son mandat d'administrateur de classe A avec effet au 29 Mai 2015.

Veuillez noter que Mr Jean-Christophe Dauphin a démissionné de son mandat d'administrateur de classe A avec effet au 18 Septembre 2015.

Veuillez noter que Mr Vincent Cointepas a démissionné de son mandat d'administrateur de classe A avec effet au 18 Septembre 2015.

Luxembourg, le 18 Septembre 2015.
Pour avis sincère et conforme
Pour Organik Luxembourg S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015155676/17.

(150171210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Orkenise Art S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 79.430.

—
Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015155678/10.

(150170817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Otilia Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 112.406.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OTILIA INVESTMENTS S.A.
Un mandataire

Référence de publication: 2015155679/11.

(150171333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Sauster S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 115.507.

—
In the year two thousand and fifteen, on the third of August,
Before Us, Maître Marc Loesch, civil law notary residing in Mondorf-les-Bains, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PORTOBELLO CAPITAL II LP, a limited partnership incorporated under the laws of Guernsey whose registered office is at 1, Royal Plaza, Royal Avenue, GY1 2HL St Peter Port, Guernsey, registered with the United Kingdom Companies House under number LP 10774, acting by its managing general partner NICE HARBOUR (GP) II LIMITED, holder of 100% of the shares of the Company (the "Sole Shareholder"),

represented by Mrs. Khadigea KLINGELE, senior legal counsel, with professional address in Mondorf-les-Bains, by virtue of proxy under private seal given in Guernsey on 29 July 2015.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to state that it holds 100% of shares of "Sauster S.à r.l.", a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115.507, incorporated by a deed of Maître Gérard LECUIT, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on March 27, 2006, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* under page 58744 on June, 24 2006 (the "Company").

The articles of association of the Company have been amended for the last time by a notarial deed of Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on December 23, 2008, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* under number 276 dated February 9, 2009.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to record the following:

First resolution

The Sole shareholder RESOLVES to approve the interim financial statements of the Company for the period from 1st January 2015 to the date of the present resolutions.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to grant discharge to the members of the board of managers ("conseil de gérance") of the Company with respect to the performance of their duties for the period from 1st January 2015 to the date hereof.

Third resolution

In compliance with articles 141-151 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law"), the Sole Shareholder RESOLVES to dissolve the Company and to put it into liquidation.

Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to appoint as liquidator ("liquidateur") of the Company:

Travis Liquidations S.à r.l., a company duly organised and existing under the laws of Luxembourg, with its registered office at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Liquidator"), recorded with the Registrar of Companies of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, under the number B 191 322.

The aforesaid Liquidator has to realise all of the assets and liabilities of the Company. The Liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect rely fully on the books of the Company, especially the interim financial statements drawn up as at the date of the present resolutions.

The Liquidator may under its own responsibility and regarding special or specific transactions, delegate such part of its powers as it may deem fit, to one or several representatives.

The Liquidator binds validly and without limitation the Company in the process of being liquidated.

The Liquidator has the authority to perform and execute all transactions provided for in Articles 144 and 145 of the Law, without specific authorisation therefore from the general meeting of the Sole Shareholder.

The Liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts or it may transfer all assets and liabilities of the Company to its sole shareholder upon commitment of the latter to pay any debts incurred presently or in the future.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the undersigned notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trois août,

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PORTOBELLO CAPITAL II L.P., une limited partnership de droit de Guernesey, immatriculée auprès du United Kingdom Companies House sous le numéro LP 10774, ayant son siège social au 1, Royal Plaza, Royal Avenue, GY1 2HL St Peter Port, Guernesey, agissant par le biais de son managing partner NICE HARBOUR (GP) II LIMITED, détenteur de 100% des parts sociales de la Société (l'«Associée Unique»),

représentée par Madame Khadigea KLINGELE, juriste sénior, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privée à elle délivrée donnée à Guernesey en date du 29 juillet 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant, ès-qualité, a requis le notaire instrumentant d'acter qu'elle détient 100% des parts sociales de «Sauster S.à r.l.» une société à responsabilité limitée existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.507, constituée suivant un acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 27 mars 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1224 du 24 juin 2006 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 23 décembre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 276 du 9 février 2009.

L'Associée Unique déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'Associée Unique DECIDE d'approuver les états financiers intérimaires de la Société du 1^{er} janvier 2015 jusqu'au jour des présentes résolutions.

Seconde résolution

L'Associée Unique DECIDE d'accorder décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

Conformément aux articles 141-151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), l'Associée Unique DECIDE de dissoudre la Société et de procéder à sa mise en liquidation volontaire.

Quatrième résolution

L'Associée Unique DECIDE de nommer en tant que liquidateur de la Société:

Travis Liquidations S.à r.l., une société existant sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le «Liquidateur»), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 191 322.

Le Liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et d'apurer le passif de la Société. Le Liquidateur est dispensé de l'obligation de dresser un inventaire et peut à ce titre se référer pleinement aux écritures de la Société sur la comptabilité de la Société, en particulier les états financiers intérimaires au jour des présentes résolutions.

Le Liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Le Liquidateur peut engager valablement et sans limitation la Société en cours de liquidation.

Le Liquidateur dispose du pouvoir pour toutes les opérations prévus aux Articles 144 et 145 de la Loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisé par l'Associée Unique.

Le Liquidateur peut payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes ou il peut transférer tout l'actif et le passif de la Société à son associé unique sur accord de ce dernier de payer toutes les dettes actuelles encourues ou futures.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande de la même partie comparante, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Mondorf-les-Bains, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, cette dernière a signé l'original du présent acte avec le notaire instrumentant.

Signé: K. Klingele, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 5 août 2015. GAC/2015/6812. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 18 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155762/124.

(150171281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

P.H.I. DATA, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 66.192.

Les comptes annuels au 30/06/2014 de P.H.I. DATA, Heide, 11 à B-1780 Wemmel ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément aux dispositions des articles 160-2, 160-3 et 9 de la loi modifiée du 10/08/1915 sur les sociétés commerciales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2015155680/12.

(150170258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Paw Luxco I S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 159.477.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155682/10.

(150171545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Peaksid Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.047.

Les statuts coordonnés au 10 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 18 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155683/10.

(150170719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Peaksid Schiller S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 171.879.

Les statuts coordonnés au 10 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 18 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155684/10.

(150170726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Pharmatec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8019 Strassen, 27, rue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 65.365.

Extrait sincère et conforme des décisions circulaires du Conseil d'Administration adoptées en date du 27 mai 2015

Le Conseil d'Administration prend note du changement d'adresse de Monsieur Didier DUPONT, «Fondé de Pouvoir chargé de la gestion journalière» de la société PHARMATEC S.A., qui réside au 27 rue du Bois, L-8019 Strassen, (Luxembourg)

Pour PHARMATEC S.A.

Référence de publication: 2015155708/12.

(150171364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

PetroSantander Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 37.136.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 150.668.

Le siège social de PetroSantander Inc., associé unique de la Société, se situe désormais à l'adresse suivante: 4500 Bankers Hall East, 855 - 2nd Street S.W., Calgary, Alberta, T2P 4KT (Canada).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155690/11.

(150170898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Placidia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.092.000,00.

Siège de direction effectif: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 183.395.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance de la Société tenue à Luxembourg le 4 Septembre 2015

Il résulte des décisions du conseil de gérance que le siège social de la Société a été transféré au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2015.

Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Pour la société Placidia S.à.r.l.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2015155691/15.

(150170977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Poppy Acquisition (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155692/10.

(150170936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Slova S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 146.493.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 2 septembre 2015

L'assemblée ratifie la cooptation comme directeur de Mr Andrey ROZOV, employé privé, avec adresse professionnelle à Legenda Tsvetnogo business center, 2 Tsvetnoy blvd, entrée B, 3^{ème} étage, 127051 Moscou (Russian Federation).

L'assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur, de Mr Romain LEROY, employé privé, avec adresse professionnelle 25 A, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, et ce avec effet au 5 mai 2015. L'assemblée nomme en remplacement Mr Luigi MAULA, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, et ce avec effet au 6 mai 2015.

Ces mandats se termineront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.

Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015155796/18.

(150170871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Poppy Acquisition (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155693/10.

(150170940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Posthof Garage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 169.806.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155694/9.

(150171369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Prébayon GP, Société Anonyme.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 180.545.

Le rapport annuel pour l'exercice clos au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Prébayon GP

Société anonyme

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015155696/14.

(150171018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Promanté S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 53/A17, Gruuss-strooss.

R.C.S. Luxembourg B 139.678.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155698/9.

(150170756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

PPTM International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 170.166.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PPTM International S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015155716/12.

(150171080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Property Development Corporation, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 90.573.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015155699/14.

(150171274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

PA Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.967.935,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 131.840.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 14 août 2015

Il résulte des décisions prises par l'associé unique en date du 14 Août 2015:

- Monsieur Fraser James Kennedy a démissionné de son poste de gérant de classe B.
- Madame Claire Treacy, avec adresse au 64, North Row, London, W1K 7DA, UK est élu par l'associé unique comme gérant de classe B avec effet le 14 août 2015 et ce pour une période indéterminée.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015155700/17.

(150170967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Platina Nimbus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 139.963.

Extrait des minutes de l'assemblée générale de l'associé unique tenue en date du 18 septembre 2015.

Il résulte dudit procès-verbal que

- M. Julien François et M. Matthijs Bogers ont démissionnés de leur poste de gérants de la Société avec effet à la date de l'assemblée.
- Les personnes suivantes ont été nommées gérant de la Société avec effet à la date de l'assemblée et ce pour une période indéterminée:

- M. Gilles Duroy, né le 14 septembre 1983 à Arlon, Belgique et résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg;

- M. Eddy Dôme, né le 16 août 1965 à Waremmes, Belgique et résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2015.

Pour: Platina Nimbus S.à r.l.

Représenté par Gilles Duroy

Gérant

Référence de publication: 2015156354/23.

(150172237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

Palometa s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1711 Luxembourg, 14, rue Bernard Haal.

R.C.S. Luxembourg B 181.943.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015155701/10.

(150170942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Parthenos Prima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 156.589.

Par décision de l'actionnaire unique de la Société datée du 16 septembre 2015, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Thomas Dewé résidant professionnellement au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur, avec effet au 14 août 2015;

- De nommer comme nouvel administrateur, avec effet au 14 août 2015, M. Jérôme Geier, résidant professionnellement au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155702/13.

(150171467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Parthenos Seconda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 164.490.

Par décision de l'actionnaire unique de la Société datée du 16 septembre 2015, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Thomas Dewé résidant professionnellement au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur, avec effet au 14 août 2015;

- De nommer comme nouvel administrateur, avec effet au 14 août 2015, M. Jérôme Geier, résidant professionnellement au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155703/13.

(150171465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

1 2 3 Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 55.215.

Les comptes annuels du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015155871/11.

(150171420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.
